

ARASMAC

Secteur ENFANCE (Réseau AJEMA – Accueil Familial de Jour)



CSR

AIDE
SOCIALE



AAS

ASSURANCES
SOCIALES



AJEMA AFJ

ACCUEIL DE
L'ENFANCE

The logo consists of the text 'AFJ AJEMA' in a bold, black, sans-serif font. The letters are set against a dark purple rectangular background. Two stylized, overlapping diamond shapes in a lighter purple color are positioned behind the text, one behind 'AFJ' and one behind 'AJEMA'.

AFJ AJEMA

Secteur Enfance - Accueil de jour des Enfants

Réseau AJEMA reconnu par la FAJE depuis le 01.01.2009

Accueil Familial de Jour

37 communes de l'ARASMAC sur une base volontaire

60'955 habitants concernés

Réseau AJEMA

Accueil collectif préscolaire = crèche – garderie

9 structures - 428 places – 671 contrats (au 01.09.2017)
dès 4 mois jusqu'à la scolarité

Accueil collectif parascolaire = UAPE

15 structures - 690 places - 1'378 contrats (au 01.09.2017)
dès la scolarité jusqu'à 10 / 12 ans

Accueil Familial de Jour : 135 Accueillantes

de 4 mois à 12 ans : 653 contrats (au 01.09.2017)

2 secrétaires (1 EPT)

Réseau AJEMA – Les objectifs du réseau

Répondre aux besoins des familles pour la prise en charge de leur enfant

- Politique familiale
- Politique d'égalité
- Politique économique
- Accessibilité financière aux prestations

Réseau AJEMA – Le modèle tarifaire

Unité Economique de Référence (UER)

- Nombre de personnes vivant dans le même logement répertorié selon le RCPers
- Nombre d'adultes de l'UER, indépendamment des liens familiaux
- Nombre d'enfants de l'UER, indépendamment des liens familiaux
- Nombre d'enfants de l'UER placés dans une structure d'accueil

Réseau AJEMA – La politique tarifaire

Prend en compte les revenus annuels bruts des adultes de l'UER
Définit la progression de la redevance entre le tarif plancher et le tarif maximum

La redevance mensuelle pour une journée complète :

Accueil collectif préscolaire de 20.00 à 125.00 CHF

Accueil collectif parascolaire de 18.00 à 105.00 CHF

Accueil familial de 18.00 à 85.00 CHF

2 enfants placés = 30% de rabais

3 enfants placés = 40% de rabais

Réseau AJEMA – La répartition des coûts

- Participation parentale : 45%
- Participation FAJE/OFAS 15%
- Participation des communes 40%

- **La participation des communes**

10% selon le nombre d'habitants (contribution socle)

90% selon les prestations consommées par les enfants de la commune

Réseau AJEMA - Les activités du réseau

Liste d'attente centralisée (LAC)

Renseignements aux familles

Gestion harmonisée des structures (GT-Directions)

Contrôle des comptes et des budgets des structures

Versement de la couverture de déficit (FAJE - réseau)

Répartition des coûts entre les partenaires (communes – entreprises – inter-réseaux)

Appui logistique pour le logiciel de gestion (KIBE)

Pérennité de l'offre d'accueil (garantie de couverture de déficit)



Accueil Familial de Jour

Accueil de type préscolaire et de type parascolaire

135 Accueillantes

3 coordinatrices

1 secrétaire de placement

4 secrétaires administratives

507'703 heures d'accueil en 2016

AFJ : Les avantages

- Proximité de l'accueil
- Accueils irréguliers
- Horaires personnalisés et adaptés

AFJ : Reconnaissance de l'activité

- Rencontre de soutien pour la CIAFJ
- Suivi de la qualité d'accueil par les coordinatrices
- Concept pédagogique pour l'Accueil familial
- Cours de premiers secours par la Croix-Rouge
- Rencontre de supervision avec une professionnelle

Pourquoi et pour qui ?

Concilier vie familiale et activité professionnelle

Proposer une solution de garde pour les enfants

Permettre une redevance mensuelle en fonction du revenu,
de la taille du ménage, du nombre d'enfants placés

SOCIAL ? Non, politique publique de soutien à la famille



L'avenir du réseau ?

Développement des places d'accueil en particulier
l'accueil parascolaire

Gestion administrative de certaines structures
par le réseau

Réflexion sur le périmètre du réseau suite à la révision de
la LAJE